

Réponses demande de complétudes projet référence F2024-8751

1. Superficie des parcelles d'implantations du projet et superficie projetée des panneaux

Le projet prend place sur les parcelles ZB 11,13 et 14 de la commune de Moncel sur Vair.

La parcelle ZB 11 a une surface de 11 670m² ; la parcelle ZB 13 une surface de 840m², et la parcelle ZB14 une surface de 1160m². La superficie totale des parcelles de l'implantation est donc de 13 670m² soit environ 1.3ha.

La surface projetée des panneaux est d'environ 4000m².

2. Type de fondations : quelles sont les conclusions des études permettant le choix entre pieux et longrines. Dans l'hypothèse de pieux, quelle est la technique retenue ?

Il est prévu de réaliser les études géotechniques une fois que l'autorisation d'urbanisme aura été émise donc en amont de la phase construction du projet.

Nous vous présentons donc aujourd'hui les différentes options envisagées pour que vous puissiez juger au mieux les impacts potentiels du projet. Vous pouvez donc envisager et considérer les conséquences les plus impactantes à ce stade du projet.

Afin d'avoir le moins d'impact possible, notre objectif est d'utiliser des pieux notamment des pieux battus. Néanmoins aucune certitude ne peut être donnée lors de la réponse à ces complétudes.

3. Quelle est la production annuelle envisagée ?

Le productible estimé pour ce projet est de 1.11 GWh/an.

4. Où est envisagée l'implantation, le cas échéant, du poste de livraison ?

Pour ce type de projet, nous n'envisageons pas l'implantation d'un poste de livraison. En effet, le projet sera raccordé en basse tension via des armoires type tarif jaune (80x40cm) qui seront installées en limite de propriété. Depuis ces armoires, le projet sera raccordé au réseau existant.

La stratégie de raccordement sera présentée par Enedis dans la PTF (proposition technique et financière) à l'issue du dépôt complet du dossier de demande de raccordement. Cependant, ce dossier ne pourra être déposé qu'après l'obtention de l'autorisation d'urbanisme.

5. Des études paysagères, patrimoniales et écologique sont mentionnées et non jointes à la demande. Pouvez-vous les transmettre ?

Concernant ces études, il s'agit plus précisément d'analyses réalisées en interne afin de s'assurer que le projet n'ait aucun ou très peu d'impact sur l'environnement ou encore sur l'aspect patrimonial. Des logiciels de cartographique internes ou encore des sites officiels tel que « Atlas du patrimoine » ont été utilisé afin de réaliser ces analyses.

Ces analyses ont été retranscrites dans les différentes annexes jointes à cette demande ainsi que dans le cerfa.

6. Quelles sont les mesures ERC envisagées pour limiter les impacts du projet sur l'environnement ?

A ce stade du développement du projet, il est prévu d'éviter les boisements au nord de la parcelle. La clôture installée sera une clôture grillagée de 2.0m de haut, équipée de passages à faunes (20cm*20cm tous les 50m).

L'implantation d'une haie pourra être envisagée si cela est nécessaire.

Également, l'ensemble des prescriptions détaillées dans l'arrêté seront respectées, si des mesures sont nécessaires.

L'implantation de ce projet a été pensée afin de respecter l'environnement, l'annexe 6 de ce dossier de cas par cas montre le faible impact du projet sur des zones environnementales protégées tel que les ZNIEFF de type 1 et de type 2 et les zones Natura 2000.

7. Il est mentionné des boisements en partie nord du site sans que leurs caractéristiques ne soient indiquées.

Les boisements au nord du projet sont recensés comme une forêt fermée à mélange de feuillus (cf carte forestière V2 – code FF1-00-00).

8. Le projet est limitrophe de boisements mentionnés comme étant « forêts privées ». Quelles mesures ERC sont envisagées pour limiter les risques de propagation d'un incendie de la centrale vers ces boisements ?

Afin d'éviter la propagation d'un incendie vers ces boisements, l'installation d'une citerne souple incendie est prévue au sein de l'enceinte clôturée du projet.

Un espacement d'environ 20m entre les premiers boisements et les premiers panneaux a été respecté. Une voie de 4m de large sépare également les panneaux photovoltaïques et les premiers boisements.

L'ensemble des préconisations du SDIS seront respectées.

9. Distance du fond de la carrière historiquement exploitée sur le site au toit de la nappe sous-jacente ? Nature des déchets entreposés sur le site et des aménagements réalisés lors de la cessation de cette activité ? Gestion envisagée du massif de déchets avant pose des panneaux photovoltaïque

Aucun document officiel n'existe concernant cette ancienne carrière, nous ne possédons donc pas cette information concernant la distance du fond de la carrière au toit de la nappe sous-jacente.

Vous trouverez en annexe une attestation municipale signé par Monsieur le Maire attestant que ce terrain est dégradé et a été exploité comme décharge.

Concernant le passé du terrain, le maire de la commune m'a confirmé qu'il s'agissait d'une décharge municipale dans les années 1970-1980. Cependant, aucun document officiel n'existe concernant cette décharge.

Les déchets entreposés étaient des déchets ménagers. Le maire m'a affirmé qu'un tri était réalisé avant le déversement de ces déchets sur le site.

Actuellement, lors d'une visite le 13/02/2025, la nature des déchets présents sur site est des morceaux de bois et des gravats (cf annexe 2).

La gestion du massif de déchets présent sur site sera réalisée en collaboration avec la mairie. Les déchets seront déplacés du site avant le démarrage du chantier et les déchets seront triés et recyclés par des usines agréées.

ATTESTATION MUNICIPALE PERMETTANT LA GÉOLOCALISATION DU SITE

TERRAIN DEGRADE

Par la présente, **Monsieur Le Maire de la commune de Moncel-sur-Vair,**

ATTESTE

Que les parcelles section ZB n°11 ; ZB n°13 et ZB n°14.

Localisées au lieu-dit « **Coteau** », à **Moncel-sur-Vair (88630)**.

De coordonnées DD (degrés décimaux) et DMS (Degrés, minutes, secondes) :

	Coordonnées DD	Coordonnées DMS
Latitude	48.404652	48°24'16.8"N
Longitude	5.708846	5°42'31.9"E



A été exploitée comme décharge. A la suite de cette exploitation, le terrain n'a fait l'objet d'aucun réaménagement agricole ou forestier. Ce site est aujourd'hui dans un état dégradé.

Fait à Moncel sur Vair, le 28 février 2025



Le Maire,

Jean-Philippe HOFER

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Hofer", written over a horizontal line.

ANNEXE

Vues aériennes datées de la parcelle



1978



1987



1994



2009

Photographies de la zone d'implantation

Date des prises de vues : Février 2025

Parc photovoltaïque de Moncel-sur-Vair



Emplacement des photographies

Parc photovoltaïque de Moncel-sur-Vair



Projet de centrale PV à Moncel-sur-Vair